

*De May, No 1 3/4/91 372 FB*

H. ROLLAND

---

# LES AS NIMOIS

---



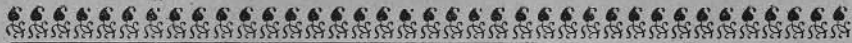
Extrait du *Courrier Numismatique*

BERGERAC

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST

J. CASTANET

—  
1931



## LES AS NIMOIS

---

Les monnaies de Nîmes, au type du Crocodile, sont, sans contredit, les plus communes de celles qui nous sont parvenues de l'époque gallo-romaine. On peut dire que toutes les fouilles, qui ont été pratiquées sur le sol de l'ancienne narbonnaise, en ont fourni des exemplaires ; leur circulation a été constatée sur toute l'étendue de la Gaule, et la Suisse, elle-même, en compte de très nombreux spécimens, dans les dépôts monétaires mis à jour sur son territoire.

De bonne heure, les numismates ont écrit à leur sujet, et il ne sera pas sans intérêt de signaler ici les principales études qui leur ont été consacrées.

Nous n'avons pas l'intention de reprendre tout ce qui a été publié sur une matière aussi étendue, mais nous pensons qu'un résumé concis, complété de quelques éléments nouveaux, sera utile aux archéologues.

Nîmes, autrefois, ville des Marseillais, avait eu de bonne heure un atelier monétaire. Lorsqu'elle passa au pouvoir des romains, elle continua à frapper monnaie à l'instar de Cavaillon, d'Antibes et probablement de Marseille son ancienne métropole.

Alors que les cités de droit romain, soumises aux lois générales de la République, faisaient usage d'un monnayage semblable à celui émis à Rome, les cités de droit latin conservant quelques vestiges de leur autonomie, pouvaient frapper monnaie à un type particulier. Nîmes, qui se trouvait dans ce dernier cas, continua à voir fonctionner son atelier monétaire et se mit à battre une quantité prodigieuse de moyen bronze. Leur poids, très variable, se rapproche du système semuncial, inauguré à Rome en 89, par la loi Papiria (13 gr. 50). Mais, étant donné qu'à Rome les prescriptions de cette loi s'étaient oubliées, et que l'as avait vu son poids se réduire de plus en plus, il nous paraît plus logique de chercher une corrélation entre le système nîmois et les pièces d'Emporiæ. Les moyens bronzes de cette dernière ville, se manifestent dans les mêmes couches archéologiques que ceux de Nîmes. L'étendue du commerce de ce grand marché avait dû amener, sans doute, une certaine équivalence

dans la circulation monétaire. Nous noterons de plus, qu'il y a également un rapport entre ces monnaies et les bronzes de Marseille au trépied. Ceux-ci correspondraient, à peu près, à un semis de poids fort, par rapport aux as nîmois et emporitains.

La dépréciation des monnaies de bronze, devenues sans doute de simples espèces fiduciaires, explique le peu de soin qui présidait à la pesée des flans. Vouloir en tirer une théorie pondérale rigoureuse nous paraît tout à fait illusoire, seules, des hypothèses, peuvent être avancées, basées sur les nécessités de la vie matérielle à cette époque.

*des autres ateliers*

Les mêmes écarts de poids se constatent dans les monnaies de bronze de Lyon et de Vienne, à peu de chose près (contemporaines). Et, en somme, il est probable, que les monnayeurs, ayant à tirer d'une livre de métal un nombre déterminé de monnaies, se sont contentés de satisfaire à cette prescription, sans avoir égard à l'égalité des poids, une pièce portant l'autre.

Le type des monnaies latines de Nîmes se rattache, quant au droit, à l'as de la République, où figurait invariablement la tête de Janus bifrons. Ce vieux sujet a été rajeuni, et remplacé par deux têtes adossées, celles d'Agrippa et d'Auguste. Il en fut de même à Lyon et à Vienne. Mais, alors que dans ces deux colonies on a conservé au  $\text{R}$  la traditionnelle proue de navire, à Nîmes, on a inauguré un type nouveau, se rattachant sans doute à un fait essentiellement local : le crocodile passant devant une palme. Nous employons cette expression à dessein, car la dénomination de palmier qui est généralement adoptée, ne correspond pas à une description exacte du dessin figuré. En effet, sur les exemplaires de bon style on remarquera que la tige est franchement coupée, montrant une section en arc de cercle, comme il est normal sur une branche de palmier. Les deux rejets qui partent à droite et à gauche, sont sur certains exemplaires complètement séparés du motif principal, et ne semblent être là que pour soutenir le crocodile, qui sans eux, semblerait suspendu dans les airs.

On a beaucoup écrit sur l'origine de cet animal.

La théorie qui verrait là une bête fantastique, semblable à la Tarasque, ne nous paraît pas défendable, car on retrouverait ce monstre sur les monnaies, plus anciennes, or, celles-ci portent un sanglier. C'est donc à l'hypothèse la plus accréditée, qu'il faut, jusqu'à plus ample informé se rallier : le crocodile aurait été apporté à Nîmes par des vétérans ayant combattu en Egypte.

Cependant, si l'on considère que l'effigie d'Agrippa est ceinte de la couronne rostrale, qu'il avait obtenue à la suite de la victoire navale qui permit le triomphe d'Octave à Actium, si l'on pense qu'après ce succès l'armée romaine poursuivit Antoine en Egypte, on sera frappé de voir réunis sur cette pièce, l'effigie des deux vainqueurs et l'emblème du

pays vaincu. On ne peut s'empêcher d'y voir, ou la commémoration d'un événement auquel avaient pris part des légionnaires originaires de la Colonie, ou l'installation, à Nîmes, de soldats ayant contribué au succès des armes de leurs-deux généraux. Un autre problème difficile à élucider est l'époque à laquelle furent frappés les as nîmois. Un fait certain, est que ces pièces ne peuvent être antérieures à l'an 36 avant J.-C., car sur les différentes catégories, Agrippa paraît toujours le front ceint de la couronne rostrale, or cette distinction ne lui fut décernée qu'après sa victoire sur la flotte de Sextus Pompée en 718 de Rome (36 av. J.-C.). Si nous tenons compte de ce que le crocodile peut être un souvenir des derniers efforts faits en Egypte contre Antoine, nous arrivons à baisser cette date postérieurement à l'an 31, époque de la bataille d'Actium qui précéda la conquête de l'Egypte.

C'est donc vers l'an 30 que dût commencer le monnayage des as nîmois, leur fabrication se continua certainement durant de longues années, il se pourrait, sans tomber dans l'exagération de ceux qui ont voulu le faire durer jusqu'à la fin de l'Empire, que les émissions se soient succédées jusqu'à l'époque de Néron, par analogie avec la monnaie lyonnaise, dont on a des spécimens jusqu'à ce règne.

Ce qu'il y a d'absolument certain, c'est que la série des monnaies au crocodile se divise en quatre groupes chronologiques, dont l'histoire peut jusqu'à un certain point fixer les termes.

A côté des produits réguliers de l'atelier de Nîmes, on rencontre une foule de pièces généralement de mauvais style, et souvent obtenues par le procédé de la coulée. Celles-ci ne peuvent sortir que d'officines clandestines, ou avoir été émises par des populations voisines, désirant imiter des monnaies, dont la vogue était considérable. C'est à cette dernière catégorie qu'il faut attribuer des pièces de module très réduit et de poids bien inférieur à la moyenne, qui ont fait penser à certains auteurs que des divisions avaient été ainsi officiellement forgées.

Si l'on possède quelques pièces de bon style mais de poids anormal, on se trouve là devant des faits isolés dont on ne peut tirer conséquence. L'absence de ces monnaies divisionnaires est encore affirmée par la présence, dans les trouvailles de monnaies nîmoises, d'exemplaires fragmentés.

A ces derniers, on a voulu attribuer diverses destinations, mais l'examen des dépôts monétaires ne peut laisser de doute sur leur emploi, le plus simple et le plus logique, celui de pièces divisionnaires.

Le type aux deux effigies se prêtait admirablement à ces sectionnements, qui pouvaient s'opérer sans mutiler les portraits des deux personnages, ce qui eut pu paraître un sacrilège. Sur un exemplaire de notre collection, on a poussé le souci du respect, jusqu'à éviter de toucher au mot IMP qui figure dans le haut de la pièce, au détriment du

poids d'une des portions. Mais qu'importait, puisque, nous l'avons vu, la question poids n'était point rigoureusement réclamée.

On a parlé de pièces coupées en quatre parties, ainsi fragmentée, la pièce devait avoir la physionomie des personnages mutilée. Aussi, croyons-nous, et un exemplaire de notre collection nous confirme dans cette opinion, que ces divisions ne sont point des quarts mais bien des tiers. De cette façon, deux portions portent les profils complets jusqu'à hauteur de la couronne, et la portion supérieur porte intact le mot IMP.

Nous avons donc là non plus un quadrans mais un triens.

À ces différentes catégories, nous devons ajouter la plus extraordinaire, celle des pièces dites au pied de sanglier. Là encore, des flots d'encre ont été répandus, pour chercher une explication à cet appendice anormal ornant quelques rares exemplaires de l'as nimois. Il n'est plus douteux pour personne, que l'on se trouve bien là en présence d'ex-voto, jetés dans la célèbre fontaine, pour en honorer la divinité. Beaucoup de pièces de ce genre se rencontrent coulées, elles sont dues à la spéculation déjà ancienne qui s'est établie sur ces objets, mais il serait cependant bon de vérifier, si, parmi ces offrandes, des spécimens dont on connaît avec certitude l'origine, ne sont pas également obtenus par la fusion.

## PREMIÈRE SÉRIE

Les monnaies de cette première série sont les moins rares, mais, contrairement aux lois numismatiques, elles sont de moins bon style que les émissions postérieures. A quoi attribuer cette anomalie ? peut-être aux débuts d'un atelier encore mal outillé, et qui ignorait alors quel succès attendait les produits de sa fabrication.

Ces premières pièces sont caractérisées par la tête nue de l'Empereur Auguste, qui n'est désigné là que par la légende IMP, alors que M. Vipsianus Agrippa est reconnaissable par sa couronne rostrale. Les lettres ont souvent les extrémités bouletées.

En admettant que cette émission ait commencé, comme nous l'avons dit, de suite après la conquête d'Égypte (30 av. J.-C.), elle aurait pris fin en 27, époque où Auguste fut honoré de la couronne civique.

Les poids de cette série, abstraction faite des imitations barbares, s'échelonnent entre 21 gr. et 10 gr. Ce qui semblerait indiquer au début la fabrication de pièces d'un et de deux as. Malgré la frappe soignée des exemplaires de poids lourd, on ne peut, en raison de leur rareté, en déduire un fait certain. La presque totalité de ces pièces se classent entre 10 et 13 grammes.



1. — IMP. Tête d'Agrippa ceint de la couronne rostrale, adossée à celle nue d'Auguste, dessous DIVI F. — à Palme penchée à dr. accostée à sa base de deux rejets, à laquelle est enchaîné (1) un crocodile, colleté, tourné à dr.; au-dessus de l'animal : COL — NEM, la palme ornée près de son sommet de deux rubans à g. et d'un ruban à dr. (style médiocre).
2. — Même type, le menton d'Agrippa est couvert d'une barbe légère, au à la palme est ornée de deux rubans de chaque côté (style médiocre).
3. — Même type, les têtes plus petites, au à la palme n'est ornée d'un ruban qu'à g. (assez bon style).
4. — Même type avec COL NEM (N E liés).
5. — Pièce du même type contremarquée de deux D séparés par une palme : *Decreto — Decurionum*.
6. — Pièce du même type contremarquée : AVG = *Augustus*.  
Cette contremarque a dû être frappée en l'an 27, année où Octave a reçu le titre d'Auguste.
7. — Pièce du même type contremarquée IMP et A/ = *Imperator Augustus*.  
Sans doute également poinçonnée en 27, à la suite du même événement.
8. — Pièce semblable contremarquée X.
9. — Pièce semblable contremarquée X et IMP.
10. — Pièce semblable contremarquée IMP surmonté d'un lituus.
11. — Pièce semblable contremarquée MP.
12. — Pièce semblable contremarquée d'une roue.
13. — Pièce semblable contremarquée d'une étoile.

A cette première catégorie, appartient une pièce des plus curieuses, que nous ne connaissons qu'à trois exemplaires, dont deux ont passé entre nos mains (2).

(1) Le plus souvent la chaîne ainsi que le collier sont à peine visibles et presque inexistant, c'est ce qui explique leur absence sur notre dessin tiré des planches de La Tour.

(2) Notre collection et Collection de M. l'abbé Vial, à Orange.



14. — Sans légende, tête nue d'Auguste tournée à dr., dans un grenetis en demi-cercle, affrontée à une autre tête nue d'Auguste, tournée à g. Mais celle-ci renversée et également dans un grenetis en demi-cercle. Les deux grenetis se coupent en deux endroits au milieu de la pièce. —  $\text{R}$  même type que n° 1. (Style médiocre). 12 gr. 66.

L'anomalie de cette pièce en a fait soupçonner l'authenticité, mais ce doute ne peut venir qu'à ceux qui n'ont point vu cette monnaie dont l'antiquité ne peut être discutée.

L'examen minutieux, ne permet pas de supposer que le droit de cette pièce ait été obtenu par la frappe successive de la moitié d'un coin, il semble même, qu'un point de centrage existe au milieu de l'intersection des deux grenetis, ce qui tendrait à prouver que l'on se trouve bien en présence d'un seul coin, gravé intentionnellement, avec les têtes bèches. L'une des effigies a la nuque en dehors du flan, mais l'autre laisse voir assez de champ, au-dessus, pour se rendre compte qu'aucune légende n'a été gravée.

La seule remarque de fabrication qui peut être faite, c'est que contrairement à l'habitude, le métal semble avoir été refoulé dans le coin du  $\text{R}$ , alors que c'est généralement celui du  $\text{r}$  qui est refoulé dans le coin du droit.

Quelle fut la destination de cette pièce ? Rien ne peut nous guider à ce sujet, nous avons la certitude qu'elle n'est point le résultat d'une malfaçon. On ne peut donc envisager que l'utilisation comme amulette ou comme tessère, sa physionomie anormale devant la faire refuser dans la circulation commerciale.

C'est également à cette catégorie que se rattache la fameuse monnaie au pied de sanglier.

15. Même type que n° 1, mais adhérent à la masse du flan un appendice figurant une cuisse de sanglier.

Comme nous l'avons dit, ces pièces, rencontrées exclusivement dans le bassin de la Fontaine sacrée, y ont été précipitées à titre d'ex-voto. La cuisse de sanglier pourrait se rattacher à un culte local, car sur les premières monnaies des Namasates, avant l'arrivée des Romains, on voyait figurer un sanglier.

## DEUXIÈME SÉRIE

Cette deuxième catégorie, est en général de meilleur style que la précédente, les pièces sont sensiblement de même poids, les plus lourdes ne dépassent pas 17 grammes. Elle est caractérisée par la couronne de chêne, qui orne le front d'Auguste, et par la présence d'une couronne, au ð, près du sommet de la palme. Les lettres des légendes sont légèrement pattées.

C'est en 27 av. J.-C., qu'Auguste fut honoré de la couronne civique, pour avoir sauvé la vie à des milliers de citoyens en mettant fin aux guerres civiles et étrangères. Cette émission s'échelonne donc entre cette date et l'an 2, époque où l'Empereur reçut le titre de *Pater Patriae*.



16. — IMP Tête d'Agrippa ceint de la couronne rostrale à g., adossée à celle d'Auguste à dr. couronnée de chêne dessous DIVI F. — ð Palme inclinée à dr., poussant deux rejets à son pied, devant crocodile à dr. colleté et enchaîné à la palme ; les maillons de la chaîne renfermant chacun un point, au-dessus de l'animal COL NEM, et accostant le haut de la palme, à g. une couronne de feuillage et à dr. deux lemnisques.
17. — Même type contremarqué S. D.
18. — *Semis*. Fragment gauche de pièce au même type, portant la tête entière d'Agrippa et au-dessus IMP.
19. — Fragment droit de pièce du même type, montrant la tête d'Auguste couronné à dr. dessous I F.
20. — *Triens*. Tiers d'une pièce de même type montrant l'effigie d'Agrippa à g. dessous DIV (la partie supérieure du crâne avec la couronne rostrale manque).

## TROISIÈME SÉRIE

Généralement de bon style, ces pièces dont le poids s'écarte peu de 13 et 12 gr. sont caractérisées par la présence des lettres P.-P. accostant les bustes.

Auguste fut décoré du titre de *Pater Patriae* en 2 avant J.-C., c'est à partir de cette date que commence l'émission de ces as, dont la fabrication se poursuivit un temps qu'il est difficile d'apprécier.

21. Pièce de la 2<sup>e</sup> catégorie, sur laquelle ont été ajoutées en contremarque, les deux lettres P.-P. accostant les têtes. (Notre collection).

Exemplaire du plus haut intérêt, montrant que sans attendre la gravure de nouveaux coins, on n'a pas voulu surseoir à l'énonciation du nouveau titre de l'Empereur. Cette pièce prouve indubitablement la place chronologique de ces deux émissions.



22. IMP Tête d'Agrippa ceint de la couronne rostrale, adossée à celle d'Auguste couronnée de chêne, dans le champ P.-P. accostant les bustes, dessous DIVI F — à même type que sur la série précédente, mais la palme, inclinée à g., a des rejets plus souples, la chaîne n'est pas pointée, le sommet de la palme entre une couronne de feuillage et deux lemnisques.

23. — Même type, mais la palme a quatre petits rejets, la couronne dans le champ est plus grande



24. — Pièce de la même catégorie, le flan prolongé par un appendice en forme de cuisse de sanglier.

25. — Même type mais les têtes d'Agrippa et d'Auguste sont ornées sur l'arrière du cou d'une sorte de boucle ou d'anneau retenant le cordon du manteau. R la chaîne est pointée.
26. — Même type avec contremarque FAT.
27. — Même type contremarqué M.
28. — *Semis* moitié gauche d'une pièce de même type. IM Tête d'Agrippa, à gauche P. en bas : DIV.

#### QUATRIÈME SÉRIE

Sur cette dernière catégorie, la tête d'Auguste est ceinte de laurier au lieu de chêne, l'allure générale des pièces donne une impression moins ancienne que les émissions précédentes.

29. — IMP Tête d'Agrippa ceinte de la couronne rostrale, adossée à la tête laurée d'Auguste, dans le champ P.-P., dessous DIVI F. R même type, la palme penchée à g. entre la couronne de feuillage et les deux lemnisques, le pied poussant deux rejets très souples.
30. — Même pièce, point central entre les têtes, au R la couronne de feuillage est très petite et la légende porte COL NEM.

---

#### BIBLIOGRAPHIE

**Albenas (J.-P. d').** *Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes en la Gaule Narbonoise*, avec les portraits des plus antiques et insignes bâtiments d'Icelle réduits à leur vraie mesure et proportion, ensemble de l'antique et moderne ville. — fol. Lyon 1560.

**Amardel (M.-G.).** *La signification du Crocodile de Nimes.* — (*Bull. de la Commission archéologique de Narbonne* 1908).

— *Encore le Crocodile de Nimes.* (*Ibidem*).

**Barry (E.).** *Notes dans l'Histoire générale du Languedoc de Dom Vaissette*, nouvelle éd. T. I. p. 245.

— *Nemausus Arecomicorum.* Toulouse 1872.

**Bazin (H.).** *Nimes gallo-romain* 1891 p. 277.

**Blanchet (A.).** *Les Monnaies coupées*, *Rev. fr. de num.* 1897 p. 3.

- Blanchet (A.).** *Traité des Monnaies Gauloises*, 8° Paris 1892, p. 437.  
— *Manuel de Numismatique française*, 8° Paris 1912 p. 94.
- Boutkowski (A.).** *Dictionnaire Numismatique* t. I<sup>er</sup> 1881, c. 1742.
- Crazannes (J.-M.-C.-A. Chaudruc de).** *Lettre à M. Hucher sur une variété de la médaille de la Colonie de Nemausus à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa.* (*Revue Belge* 1862 p. 317 à 324 et 8° Bruxelles 1862).
- Froehner (W.).** *Le Crocodile de Nîmes*, 8° Paris 1872.
- Goudard (A.-C.).** *Notice sur les médailles dites au pied de sanglier*, 8° Toulouse 1880.  
— *Supplément à la notice sur les médailles dites pieds de sanglier*, 8° Toulouse 1882.  
— *Appendice et supplément à la notice sur les médailles dites au pied de sanglier*, 8° Toulouse 1884.  
— *Monographie des Monnaies frappées à Nîmes*, 8° Toulouse 1893.
- Hirschfeld (O.).** *Die Crocodilmünze von Nemausus.* *Wiener Studien* 1883, p. 319.  
— *Corpus*. I. L. Vol. XII p. 833.
- Lacroix (L.).** *Les médailles de Nîmes, au pied de sanglier.* 8° Agen 1885 et *Recueil des Travaux de la Société d'agriculture, Sciences et Arts d'Agen*, 1885.
- La Saussaye (de).** *Le véritable symbole de la nation gauloise.* *Rev. fr. de Num.* 1840 p. 248.  
— *Numismatique Narbonnaise*, 4° Blois 1842, p. 155.
- Longpérier (A. de).** *De quelques médailles de Marcus Vipsianus Agrippa.* *Rev. fr. de Num.* 1862 p. 32.
- Menard (L.).** — *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, 7 vol. in 4° Paris 1750-1758.
- Mommsen.** — *Histoire de la Monnaie romaine* (Traduction) III p. 667.
- Morel-Fatio (A.).** *Notice sur les Monnaies romaines coupées en deux ou plusieurs fragments.* *Bulletin de la Société Suisse de Num.* 1890 p. 89.
- Muret (E.).** *Catalogue des Monnaies gauloises de la Bibliothèque Nationale.* 4° Paris 1889.

**Pelet (A.).** *Essai sur les médailles de Nemausus.* 8° Nîmes 1861 et *Mémoires de l'Académie du Gard* 1860.

**Revue Celtique** 1908 p. 74 et 1910.

**Robert (Ch.).** *Numismatique de la Province du Languedoc. Histoire générale du Languedoc.* Nouv. édit. II, 494.

**Sabatier (P.-J.).** *Géographie numismatique. Monnaies impériales romaines.* *Revue belge de Num.* 1867 p. 193.

**Saulcy (F.-C. de).** *Lettres à M. de Longpérier sur la Numismatique gauloise* (18<sup>e</sup> article) *Revue fr. de Num.* 1866.

**Versnaeyen (Ch.).** *Monnaies impériales romaines de Nîmes.* *Le Moniteur de la Numismatique* 1881 p. 238.

**Willers (H.).** *Numismatische Zeitschrift* 1902.

H. ROLLAND.

---